

# ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF

Ecole primaire = école pré-élémentaire (maternelle) + école élémentaire

## **RECTEUR**

(par académie)

Nommé par le ministre directement donc politicien pas forcément spécialiste de l'éducation

## **I.A : Inspecteur d'Académie**

Directeur des services du département

Responsable du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés

Il a sa charge l'ensemble des lieux d'enseignement de l'académie : privé, public, université, lycée, collège, école, ...

## **EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION**

Circonscription = découpage géographique d'un département

CCPE : conseil de circonscription

### **IEN : Inspecteur de l'éducation nationale**

Supérieur hiérarchique des enseignants

- nous note tous les 3 ans
- peut convoquer à réunion ou formation
- peut prendre sanction

### **CPAIEN : conseiller péda adjoint à l'IEN**

(1/circonscription)

- Peut nous aider lors de notre 1<sup>ère</sup> année
- Il est ancien enseignant
- Aide à mettre en œuvre projet

### **CPC : conseiller péda (spécialisé en EPS)**

### **Secrétaire de circonscription**

S'occupe des problèmes de gestion de carrière

## **ECOLES**

### **ENSEIGNANT**

### **DIRECTEUR D'ECOLE**

- Rôle d'administration
- Rôle d'animation équipe pédagogique
- Garant du bon déroulement du projet d'école
- Il n'est pas supérieur aux enseignants